

COMMUNE de CLEEBOURG

AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Territoire Nord  
24 rue du Maire André Traband  
67500 HAGUENAU

Instructeur :  
Xavier EGLER - Tél : 03 68 33 87 36

Numéro du dossier : **PC 067 074 19 R0003**

Déposé le : **19/07/2019**

**Adresse des Travaux :**

**lieu-dit "GEMEINDEWALD"**  
**67160 CLEEBOURG**

**Société ERLEBNIS AKADEMIE AG**  
**Monsieur BAYERKOHLE BERND**  
**4 Rue HAFENBERG**  
**93444 BAD KOTZTING**  
**Allemagne**

Lettre recommandée A.R.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**OBJET :** - DOSSIER INCOMPLET  
- NOTIFICATION DU DELAI D'INSTRUCTION

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre dossier a été enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus. Toutefois, je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car elle est **INCOMPLETE**.

Il convient donc que vous me fassiez parvenir rapidement en 4 exemplaires les pièces suivantes :

- Plan de masse à fournir en indiquant les éventuelles servitudes de passage pour les véhicules et les réseaux sur l'emprise de la route militaire. De plus, le plan de masse devra faire apparaître l'ensemble des raccordements jusqu'au domaine public. En effet, l'actuelle voie est une route militaire qui ne constitue pas une emprise publique.
- Notice décrivant le terrain et le projet à mettre en cohérence. En effet, la surface de forêt à déboiser indiquée dans ce document est nettement inférieure à la surface indiquée dans les autres documents joints à la demande. De plus, le parking n'étant pas un équipement inclus à la présente demande de permis de construire, les éléments relatifs à cet aménagement n'ont pas à apparaître dans la notice descriptive du présent projet ;
- Copie de la lettre du préfet en cas de demande d'autorisation de défrichement ;
- Attestation de conformité du projet d'installation, s'il est accompagné d'une installation d'ANC ;

**Si les pièces complémentaires n'étaient pas fournies dans leur totalité dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la présente lettre, la demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet (article R. 423-39).**

A la date de réception des pièces susvisées, le **délai d'instruction** de votre demande sera de **5 mois**. En effet, le projet portant sur un établissement recevant du public, le délai de droit commun est fixé par l'article R.423-28 du Code de l'Urbanisme comme indiqué ci-dessus. Par ailleurs, le projet portant évaluation environnementale, il sera soumis à participation du public par voie électronique.

Le défaut de notification d'une décision dans le délai d'instruction vaut permis de construire tacite (Art. R.424-1 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

CLEEBOURG, le  
Le Maire,

Serge STRAPPAZON



Copie transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

## Etat Pièces complémentaires attendues pour le PC du chemin des cimes

Pièces complémentaires	Remarques	Date d'ajout au dossier
<b>Plan de masse à fournir en indiquant les éventuelles servitudes de passage pour les véhicules et les réseaux sur l'emprise de la route militaire. De plus, le plan de masse devra faire apparaître l'ensemble des raccordements jusqu'au domaine public. En effet, l'actuelle voie est une route militaire qui ne constitue pas une emprise publique.</b>	Une convention entre les militaires et la communauté de communes existe pour la circulation sur la route militaire. Le nouveau plan masse fera figurer la servitude de passage ainsi que les réseaux jusqu'à la RD65	
<b>Notice décrivant le terrain et le projet à mettre en cohérence. En effet, la surface de forêt à déboiser indiquée dans ce document est nettement inférieure à la surface indiquée dans les autres documents joints à la demande. De plus, le parking n'étant pas un équipement inclus à la présente demande de permis de construire, les éléments relatifs à cet aménagement n'ont pas à apparaître dans la notice descriptive du présent projet ;</b>	La surface à déboiser est de 0,5 ha. La notice descriptive paysagère sera modifiée. De même les éléments concernant le parking y seront retirés car ils concernent une autre demande de permis.	
<b>Copie de la lettre du préfet en cas de demande d'autorisation de défrichement</b>	En cours	
<b>Attestation de conformité du projet d'installation, s'il est accompagné d'une installation d'ANC ;</b>	En cours	
<b>Modification de la notice incendie et des plans concernés</b>	Modification de la notice incendie et de plusieurs plans pour faire suite aux remarques des pompiers du SDIS	
<b>Modification du plan des sanitaires</b>	Ajout d'un sanitaire handicapé pour être conforme à l'arrêté du 20/04/2017	